



**AMAP «CROIX LUIZET »**  
Groupement AMAP - livraison St Priest  
**Contrat d'Engagement Mutuel**  
**Agrumes Hiver –printemps 2016**

Il est établi **entre** :  
Le dénommé Producteur

**Jean-Jacques LAURENT**

**EARL de Cirione, "Au jardin de la testa",  
20144 Ste Lucie de Porto Vecchio,  
06 20 38 11 27**

**et** Le dénommé Adhérent

M : .....

Demeurant : .....

Tél : .....

Mail : .....

**ENGAGEMENT RECIPROQUE :**

**Le producteur s'engage à fournir une livraison mensuelle d'agrumes certifiés AB à 2.85 €/kg.** Le producteur s'engage à tout mettre en œuvre pour respecter la quantité et la qualité des produits prévus, et à faire preuve de transparence sur ses modes de production dans le respect de l'environnement. Deux paniers sont possibles

- Panier de 5kg
- Panier de 2,5kg

**L'adhérent s'engage à payer la totalité du présent contrat par chèque** selon l'échelonnement précisé ci-après, en acceptant les conséquences d'aléas climatiques ou autres pouvant avoir un impact sur la qualité ou la quantité des produits dans les colis, à partager les risques et les bénéfices avec le producteur pendant une durée de 5 mois. Un dialogue permanent est établi entre le producteur et le référént afin de résoudre les problèmes éventuels sur les colis à venir.

Par ailleurs, l'adhérent s'engage à se rendre disponible une fois pour effectuer un voyage à Saint Priest (lieu de livraison inter-amap)

- soit pour aider à décharger le camion (lundi matin),
- soit pour aller chercher les 11 caisses d'agrumes réservées à l'Amap Croix-Luizet (au choix mardi soir ou mercredi soir), à les ramener le jeudi suivant à la Maison du Citoyen à 19h, et en assurer la distribution

**DUREE :**

Saison 2016 : **d'Octobre 2015 à Mai 2016** suivant le calendrier préalablement défini ci-dessous, que les parties s'engagent à respecter.

**MODALITES DE LIVRAISON :**

Les livraisons sont effectuées à la *maison du citoyen, 69100 Villeurbanne, le jeudi entre 19h et 20h*

**RUPTURE DU CONTRAT :**

Ce contrat peut être interrompu unilatéralement par le membre adhérent, si et seulement si, un remplaçant est trouvé immédiatement, de sorte que le producteur ne soit pas pénalisé financièrement. Ce contrat peut être rompu bilatéralement à tout moment. En cas de désaccord, c'est au Conseil d'Administration de statuer.

**CALENDRIER :**

<b>novembre 2015 : clémentines</b>
<b>Décembre 2016:</b> clémentines + citrons
<b>Janvier 2016:</b> (clémentines), oranges
<b>Février 2016 :</b> oranges
<b>Mars ou Avril 2016 :</b> pomelos
<b>Avril ou Mai 2016:</b> pomelos

**COMMANDE ET REGLEMENT**

Panier choisi :  5kg (total=85,50€)  2,5kg (total=42,75€)

Le règlement se fait en début de saison par chèques à l'ordre de : **EARL de Cirione, "Au jardin de la testa"**. Vous pouvez faire 1 ou 3 chèques

- chèque 1<sup>ère</sup> livraison de : ..... €, banque : ..... numéro : .....
- chèque 2<sup>ème</sup> livraison de : ..... €, banque : ..... numéro : .....
- chèque 3<sup>ème</sup> livraison de : ..... €, banque : ..... numéro : .....

Date :

Signature

Signature

**Le producteur Jean-Jacques LAURENT**

**Le membre adhérent :**



<p><b>Avenant au contrat</b> <b>Citrons</b></p>
---

Référent :

Il est établi **entre** :  
Le dénommé Producteur

**et** Le dénommé Adhérent

**Jean-Jacques LAURENT**

M : .....

Demeurant : .....

**EARL de Cirione, "Au jardin de la testa",  
20144 Ste Lucie de Porto Vecchio,  
06 20 38 11 27**

Tél : .....

Mail : .....

**ENGAGEMENT RECIPROQUE :**

**Le producteur** s'engage à fournir en plus des paniers agrumes **deux livraisons de citrons certifiés AB à 2.85 €/kg.**

Chaque adhérent peut commander la quantité souhaitée en kg pour chacune de ces livraisons.

**MODALITES DE LIVRAISON :**

Les livraisons sont effectuées exclusivement *maison du citoyen, 69100 Villeurbanne, le jeudi entre 19h et 20h*

**COMMANDE :**

Remplir le nombre de kg souhaité

	<b>Citrons 2,85 €/kg</b>
<b>Janvier 2016</b>	
<b>Février 2016</b>	
<b>TOTAL global</b>	<b>€</b>

**REGLEMENT :** Le règlement se fait en début de saison par chèques à l'ordre de : **EARL de Cirione, "Au jardin de la testa"**.

- chèque de : ..... €, banque : ..... numéro : .....

**Par ailleurs nous demandons à chaque famille de l'AMAP de Croix-Luizet de s'inscrire pour**

- **Soit un déchargement du camion le lundi matin à St Priest**
- **un transport à St Priest le mardi ou mercredi soir, entre 18h et 19h pour aller chercher les 11 cagettes d'agrumes (une voiture avec un grand coffre est nécessaire, un garage pour mettre les fruits à l'abri du gel jusqu'au jeudi est vivement conseillé)**

merci de cocher la case sur laquelle vous pouvez être disponible

déchargement lundi 02/11

transport novembre mardi ou mercredi entre 18h et 19h

j'ai un garage et peux mettre les fruits à l'abri jusqu'au jeudi

déchargement lundi matin décembre – date à définir

transport décembre – date à définir mardi ou mercredi entre 18h et 19h

j'ai un garage et peux mettre les fruits à l'abri jusqu'au jeudi

déchargement lundi matin janvier – date à définir

transport janvier – date à définir mardi ou mercredi entre 18h et 19h

j'ai un garage et peux mettre les fruits à l'abri jusqu'au jeudi

déchargement lundi matin février – date à définir

transport février – date à définir mardi ou mercredi entre 18h et 19h

j'ai un garage et peux mettre les fruits à l'abri jusqu'au jeudi

déchargement lundi matin mars/ avril – date à définir

transport mars/ avril – date à définir, mardi ou mercredi entre 18h et 19h

j'ai un garage et peux mettre les fruits à l'abri jusqu'au jeudi

déchargement lundi matin avril / Mai – date à définir

transport avril / mai – date à définir, mardi ou mercredi entre 18h et 19h

j'ai un garage et peux mettre les fruits à l'abri jusqu'au jeudi

**Adresse mail de contact pour ces questions de transport d'agrumes :**

.....

Adresse où vous rendre à St Priest (le rdv sera confirmé par mail au moins 1 semaine avant)

BRUNO-MIGNOT Guillaume - 13 rue Aristide BRIAND Bât A - 69 800 St PRIEST

Contact référent sur place : LANCIEN Christine : 06.17.87.97.18